

du Prince Edouard, et l'autre à Anchat, et les Frères Havel.

Il y aurait peut-être eu plus de passagers si le transport était mieux organisé entre Halifax et Pictou. A ce sujet voici ce qu'on lit dans le *Herald* de Montréal d'avant-hier:—

« Un des messieurs qui est venu dans le *Britannia* est venu nous voir, samedi, pour nous dire qu'il avait eu, à Boston, avec M. Cunard, une conversation à ce sujet, et qu'il a appris de lui qu'il avait fait des arrangements pour lier la ligne entre Halifax et Pictou, par le moyen de diligences commodes, qui entreraient en opérations le printemps prochain. Il sera maintenu cent chevaux sur la route, de sorte que les passagers seront transportés avec promptitude et certitude sur toute la ligne. »

Nous mettons pour notre part, en notre qualité de colon britannique, un certain orgueil à l'accomplissement de ces arrangements ci-dessus, car c'est un sujet de honte pour ces colonies, que des passagers débarqués sur nos bords, soient obligés de se rendre à Boston pour pouvoir pénétrer au cœur de ces provinces. Il y a tout lieu de croire que l'établissement d'une bonne ligne de diligences entre Halifax et Pictou deviendra une entreprise profitable, car il n'y a pas de doute qu'une bonne partie des nombreux voyageurs américains qui viennent visiter le Bas-Canada tous les étés, prendront la route d'Halifax pour s'en retourner, du moment qu'ils seront sûrs de moyens de transport faciles et commodes sur toute la route. Par cette route s'achemineront aussi probablement une foule d'objets de prix peu volumineux destinés pour nos marchés.

On lit dans le *Mercury* d'hier:

« On dit, et nous croyons qu'on peut y ajouter foi comme à un fait, que le gouvernement du Haut-Canada, vacant par le retour en Angleterre du major général sir GEORGE ARTHUR, a été offert au major général sir JAMES MACDONELL, commandant à Québec, mais absent maintenant dans une tournée aux provinces voisines et aux Etats-Unis. Nous apprenons qu'il a été envoyé des exprès au point où ils doivent le plus vraisemblablement rencontrer le général, pour lui faire hâter son retour au Canada. Dans le cas où sir James Macdonell refuserait de se rendre au Haut-Canada, le gouvernement, ajoute-t-on, sera offert au major général CLITHEROW, qui commande maintenant dans le district de Montréal. »

Des six vaisseaux de guerre qui étaient dans le port, il ne reste plus que le *Sapphire*, les cinq autres ayant fait voile hier dans la matinée.

Le *London Sun* signale la réclamation d'un M. W. P. SMITH, de Detroit, qui se plaint de la négligence du gouvernement britannique à son égard.

M. Smith était ornithologiste et assistant géologue de l'état de Michigan, lorsqu'il révéla, à ce qu'il paraît, le plan d'invasion dont le Haut-Canada était menacé de la part des habitants du Michigan, et mit par là les autorités coloniales en état de faire avorter ce plan. Pour cela il perdit sa situation, et fut ensuite obligé de vendre ses effets, et souffrit des pertes considérables. Apres de longues et pressantes sollicitations, il n'a reçu du gouvernement, pour toute compensation, qu'une somme de £100.

Le *Mercury* dit que Smith était ci-devant sergent dans le 66^e régiment, et fut sous-bibliothécaire de la bibliothèque de la garnison, et subéquemment employé comme tel par la société littéraire et historique de cette ville.

Ci-suit l'adresse qui a été présentée Lundi dernier à MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE NANCY.

A sa grandeur MONSIEUR CHARLES AUGUSTE MARIE JOSEPH COMTE DE FORBIN-JANSON, Evêque de Nancy et de Toul, Primat de Lorraine, etc., etc., etc.

MONSIEUR,

Nous, les marguilliers de l'œuvre de la fabrique de Notre Dame de Québec et de la paroisse de Saint Roch de Québec, et autres citoyens des deux paroisses prenons la liberté d'approcher respectueusement de votre grandeur, pour lui offrir l'hommage de la vénération profonde que nous inspirant et la haute dignité que vous occupez dans l'Eglise de Dieu, et les vertus apostoliques que nous voyons briller dans votre personne.

Nous ne pouvons laisser V. G. s'éloigner de nos murs sans vous exprimer, tant en notre nom qu'en celui de nos concitoyens catholiques, les sentiments de reconnaissance que nous éprouvons pour les bienfaits inappréciables de la retraite que vous venez de procurer à la ville de Québec.

Nous n'entendons pas V. G. des fruits précieux de salut que votre ministère a opérés parmi nous pendant cette retraite solennelle; nous laisserons à nos dignes et bien-aimés pasteurs le soin de faire part de votre cœur paternel des consolations qu'ils ont sans doute goûtées en voyant leurs ouailles profiter avec tant d'empressement des grâces et des bénédictions que vous êtes venu leur apporter.

Nous n'oublions jamais, monseigneur, vos efforts si pleins de zèle et de charité pour nous rappeler nos devoirs et nous engager à les mettre en pratique—des milliers d'âmes, nous n'en pouvons douter, vous en devront, après Dieu, des actions de grâce qui dureront bien au-delà du tombeau.

En nous séparant de V. G. qu'il nous soit permis de vous assurer que nos vœux les plus ardents vous accompagneront dans tous les lieux que votre zèle vous appellera encore à visiter, et que nos prières s'élèveront sans cesse vers le ciel pour qu'il daigne combler de prospérité et de bonheur un prélat qui, à l'exemple de son divin maître et modèle, consacre sa vie tout entière à la gloire de Dieu et au salut de ses frères.

Québec, septembre 1840.

La *Gazette* de Québec publie le résumé qui suit de la réponse de Sa Grandeur:—

Dans une réponse improvisée, qui a duré 8 à 10 minutes, Mgr. l'Evêque de Nancy a d'abord remercié MM. les marguilliers et notables de l'expression de leurs sentiments; puis il a dit qu'il ne prétendait point sans doute affaiblir le témoignage honorable et public de leur connaissance envers le Dieu de bonté qui avait daigné se servir de l'occasion de la retraite, soit pour récompenser, ou rendre plus vive encore, la piété de tant d'âmes déjà si bonnes et si chrétiennes, soit même pour ramener à la pratique de la religion un nombre assez considérable de leurs concitoyens. Toutefois le prélat a voulu attribuer les fruits principaux de la retraite non seulement aux travaux et aux prières de Mgrs. les Evêques et Coadjuteurs de Québec, comme au zèle de leurs vénérables clergés, mais spécialement encore, et il a ajouté, aux puissants exemples de MM. les marguilliers et de toute l'église de la population dont il s'était toujours vu et dont il se voyait encore entouré. Il a donné de nouveaux éloges et de flatteuses paroles d'encouragement à cette liberté de principes religieux, à cette vivacité de foi qui distinguent si éminemment entre presque tous les peuples de la terre les heureux enfants de la Nouvelle-France. Il nous a même certifié qu'il aurait plus d'une fois occasion de leur rendre ce glorieux témoignage et de les proposer pour modèle. Enfin, il a appelé les plus sabbondantes bénédictions du ciel sur les habitants d'une ville dont il se séparait à regret, mais dont il conservait un long et bon souvenir.

Mgr. de Nancy part aujourd'hui pour Montréal.

ASSEMBLEE DU PARLEMENT UNI.

Depuis le retour du gouverneur général à Montréal, les journaux que l'on peut croire dans la confiance de l'autorité, font espérer à la convocation prochaine de la législature des Canadas unis. On lit dans le *Courrier* de Montréal:—

« L'esprit public se livre vivement aux conjectures sur le résultat de la visite du gouverneur général à la province supérieure, et sur l'impression qu'il en a reçue à l'égard du temps et du lieu de la convocation de la législature unie. Tout ce qui est certain c'est qu'il régit un sentiment général en faveur des mesures et de l'administration du gouverneur général, dans la province inférieure comme dans la supérieure, et nous supposons qu'il est trop fin politique pour négliger de frapper le fer tandis qu'il est chaud. »

Le *Herald* du même jour dit d'après la *Gazette* de London (Haut-Canada), que l'union sera proclamée le 1^{er} janvier prochain; que les élections auront lieu en février, et que la législature s'assemblera en avril à Toronto.

S'il n'y avait que le « sentiment général en faveur de l'administration » de M. Thomson, alias Lord Sydenham, dont parle le *Courrier*, pour faire croire à la prompte convocation de la législature, notre foi serait faible, car ni le *Courrier* ni M. Thomson ne peuvent croire à l'existence de ce sentiment, à moins que dans le terme « général » ils ne comprennent pas la majorité de la population des deux Canadas réunies, et qu'ils ne comptent pour rien la presque totalité de la population du Bas-Canada, qui est opposée autant que jamais aux mesures et à l'administration du gouverneur général, et notamment à la mesure de l'union telle que recommandée par M. Thomson. Le principe de cette mesure excepté, pour lequel nous reconnaissons que le Haut-Canada est favorablement disposé, il est plus que probable que le gouverneur général rencontrera dans la chambre d'assemblée une opposition formidable contre les détails de cette mesure. Si M. Thomson se flatte que l'assemblée unie va avaler l'acte d'union in toto, il se trompe étrangement, ou il est grandement trompé. S'il croit que les représentants du peuple des deux provinces seront la dupe de nouveaux tours de passe-passe de sa part; s'il pense qu'ils souffriront que le dépôt du pouvoir reste entre les mains d'hommes qui ne jouiront pas de la confiance publique il se prépare un bien dur désappointement. Les habitants du Haut-Canada aussi bien que ceux du Bas veulent avoir des serviteurs, non plus des maîtres.

CONSEIL DE VILLE.—Il y aura une assemblée spéciale du conseil de ville Vendredi prochain.

L'exhibition de la société d'agriculture du comté de Québec, comme on le verra par les annonces, a été remise au 13 octobre.

COMTE DE ST. MAURICE.—Il s'est tenu le 27 courant à la Rivière du Loup une assemblée des Notables du Comté, à laquelle on a résolu d'appuyer M. Turcotte, Avocat, à la prochaine élection générale. Le manque de place nous oblige à remettre la publication des procès-verbaux à Vendredi prochain.

DECES.

Le 23 du courant à l'âge de 2 mois, Jos.-Wilfred-Horace fils de M. J. J. Duval.

CORPORATION DE QUEBEC. SALLE DU CONSEIL, 29 SEPT. 1840.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que Toutes les fois que le Conseil de Ville s'assemblera, ses assemblées se tiendront à SEPT heures du soir.

On peut connaître les jours des assemblées spéciales en s'adressant au Bureau du Greffier de la Cité.

Le Bureau du GREFFIER DE LA CITE et celui du TRESORIER seront ouverts chaque jour [les Dimanches et Fêtes exceptés], depuis le 1^{er} Mai jusqu'au 1^{er} Novembre, de 9 heures du matin à 4 de l'après-midi; et depuis le 1^{er} Novembre jusqu'au 1^{er} Mai, de 10 heures du matin à 3 de l'après-midi.

Le Bureau de l'INSPECTEUR DES CHEMINS sera ouvert [Dimanches et Fêtes exceptés], de dix à onze heures du matin.

Toutes plaintes personnelles relatives aux chemins devront être faites pendant les heures susdites.

L'ATTENTION PUBLIQUE

Est par le présent appelée aux EXTRAITS suivants des REGLES ET REGLEMENTS pour la REGIE INTERIEURE des ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE VILLE.

6. Toutes les requêtes, représentations, demandes, plaintes ou suggestions destinées au Maire ou au Conseil de Ville devront être par écrit en Français ou en Anglais, et être remises ainsi que les lettres au Bureau du Greffier de la Cité.

9. Les assemblées du Conseil se font publiques et tenues avec les portes ouvertes, et toute personne admise dans la chambre de séance, qui fera du bruit ou se conduira irrégulièrement pourra être expulsée ou être emprisonnée, d'après les circonstances, pour l'espace de 24 heures, sur le warrant du Maire, qui pourra être émané sur une résolution à cet effet par la majorité des membres du Conseil présents.

10. Lorsqu'il s'agira de quelque chose dans le Conseil qui pourra être regardé comme étant d'une nature privée et ne concernant pas les intérêts du public, le Conseil pourra procéder à huis clos, ou ordonner aux étrangers de se retirer, pour prendre en considération tels sujets.

REGLEMENTS GENERAUX.

4. Il sera nommé dans la Session du mois de Décembre 1840, un Assesseur pour chacun des quartiers de la Cité, qui continuera en office jusqu'au 1^{er} Décembre 1842.

DEVOIRS DE L'INSPECTEUR DES CHEMINS.

8. L'inspecteur des chemins sera tenu de visiter strictement et en tout temps, les chemins, rues et places publiques dans la Cité, et à voir que tous les règlements soient exécutés, et à donner avis à tout individu qui ne se conformera pas à aucun des dits règlements de la faire sans délai.—Et dans le cas où un individu ne se conformerait pas à la réquisition par écrit du dit inspecteur, ce dernier en fera rapport à un des Comités permanents que cela pourra concerner, qui pourra alors autoriser le dit inspecteur à faire les poursuites requises.

Par ordre du Conseil,

GEO. FUTVOYE, Greffier de la Cité.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE QUEBEC.

DES circonstances inévitables font remettre l'Exhibition Annuelle de Montre de Bestiaux, Concours de Labourage, Grains, Légumes, Beurres, Fromages, &c. &c. de la dite société, annoncée pour le Jeudi 6^e jour d'Octobre prochain, sur la ferme de Hedley Lodge, appartenant à Anthony Anderson, écuyer, au MARDI 13^e jour du même mois.

Par ordre du Comité,

JOHN GEMMEL, Secrétaire.

BESOIN IMMEDIATEMENT DE

TRENTE FAISEUSES DE CASQUES, s'adresser à

J. B. CORRIVEAU, Chapelier.

30 Sept. 1840.

MAINTENANT SOUS PRESSE.

ET SERA PRET A ETRE EXPOSE EN VENTE SOUS PEU DE JOURS A LA LIBRAIRIE CANADIENNE.

PETIT MANUEL

DU CHRETIEN.

CONTENANT les prières du matin et du soir; méthode pour entendre saintement la messe; les prières pour la confession et la communion; les vœux du dimanche, &c.; les hymnes pour les principales fêtes de l'année; l'Horloge de la Passion de N. S. et le Chemin de la croix.

Ouvrage très-particulièrement recommandé par Mgr. l'Evêque de Québec, et comploté par lui. Bureau du Canadien, 30 sept. 1840.

SOCIETE D'EDUCATION.

Sous la direction des DAMES DE QUEBEC.

IL y aura une Assemblée générale des Membres de cette Société LUNDI le 5^e OCTOBRE à 2 heures P. M. à la Chapelle St. Louis.

Par Ordre, FLORE BUTEAU, Secrétaire.

Québec, 29 Sept. 1840.



CORPORATION DE QUEBEC.

SALLE DU CONSEIL, 25 Septembre 1840.

Il a été résolu que L'ait ordonné que toute et chaque Licence qui en vertu des Règles et Règlements de Police adoptés par les Régistrars de la Cité de Québec et maintenant en force, devaient être prises au Bureau du Greffier de la Cité, et que le montant de toute et chaque telle Licence respectivement tel que fixé par les dits règlements de Police, soit payé au Trésorier de la Corporation, au profit de la dite Corporation.

Qu'il soit en outre ordonné que chaque personne, tenue en vertu des dits Règlements de Police susdits, de prendre aucune Licence, qui ne se conformera pas à la présente Ordonnance, encourra les mêmes pénalités qu'elle aurait encourues en vertu des dits règlements de Police:—Pourvu toujours que les présentes résolutions ne s'étendent pas à annuler les Licences déjà obtenues en vertu des dits Règlements de Police, lesquelles Licences resteront en force tout le temps pour lequel elles ont pu être respectivement accordées.

Par ordre du Conseil,

GEO. FUTVOYE, Greffier de la Cité.

PROVINCE DU BAS-CANADA

DISTRICT DE QUEBEC.

ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, et résidant, un des Commissaires dans cette Province pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets, » a émané un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de JOHN McPHAIL de la Cité de Québec dans le dit District de Québec, marchand.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit John McPhail et le transport d'aucune propriété par lui le dit John McPhail sont prohibés par la loi. Avis est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers du dit John McPhail pour prouver leurs Créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue LUNDI le DIX-NEUVIEME jour d'octobre prochain à ONZE heures du MATIN, au Bureau du dit Commissaire situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.

J. S. HILL, Messager.

PROVINCE DU BAS-CANADA

DISTRICT DE QUEBEC.

ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, et résidant, un des Commissaires dans cette Province pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets, » a émané un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de CHRISTOPHER STIBBS Bourgeois de la Cité de Québec, dans le dit District de Québec, Marchand.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit Christopher Stibbs Bourgeois pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit Christopher Stibbs Bourgeois sont prohibés par la loi.

Avis est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers du dit Christopher Stibbs Bourgeois pour prouver leurs Créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue MERCREDI le VINGT-UNIEME jour d'Octobre prochain à ONZE heures du MATIN, au Bureau du dit Commissaire situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.

J. S. HILL, Messager.

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA,

Le 22 Septembre 1840.

LES Président et directeurs de la Compagnie d'Assurance du Canada donnent par le présent avis qu'à compter du premier jour d'Octobre prochain, ils seront prêts à accorder et émettre des Polices d'Assurance contre les Pertes ou Dommages soufferts par le feu, à Québec et ailleurs, à des taux de prime très-modérés.

Par ordre DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

VACHES PERDUES.

PERDUES le 26 du courant, DEUX VACHES à lait, l'une d'un rouge clair, l'autre d'un rouge brun; celle d'un rouge clair, est une belle vache, d'une belle mine, et l'autre est mal encornée, ayant les cornes tournées en dedans. Ceux qui en auront connaissance sont priés d'en informer le propriétaire susdigné.

JOS. PICARD, Charpentier

29 Sept. 1840. St. Roch, rue de l'Eglise N. 6.

AVIS.

LES personnes qui ont quelques réclamations contre la succession de feu JOSEPH GADOUY, en son vivant de Québec, Bâtelier, sont requises de présenter leurs comptes dûment attestés au Notaire susdigné en son étude près du marché de la Basse-Ville, aux fins de les insérer dans l'inventaire; et les personnes qui doivent à la dite succession sont priées de se préparer à payer le montant de leurs créances immédiatement après la clôture de l'inventaire.

P. A. GAGNON, Notaire.

ACHAT DE RENTES CONSTITUEES.

LES Susdigné donnera des prix raisonnables pour quelques rentes constituées, appuyées sur des biens situés en la Cité de Québec, ou dans ses environs.

CHS. M. DE FOY, Notaire.

Québec 13 Août 1840.

AVIS.

LES Héritiers ou Représentants légaux de feu GABRIEL MASSE, en son vivant Forgeron de Québec, apprendront quelque chose à leur avantage, en s'adressant sous deux mois au susdigné, Rue Mont-Carmel Haute-Ville de Québec.

J. CHABOT, Avocat.

Québec, 29 Juillet 1840.

APPRENTIS IMPRIMEURS.

ON a besoin à cette Imprimerie de trois apprentis Imprimeurs entre l'âge de 13 à 14 ans, qui sachent le français passablement et qui appartiennent à des familles respectables. S'adresser à ce Bureau. Québec, 30 septembre 1840.



VENTES PAR ENCAN.

Sera vendu aux magasins de MM. MOORE, GRANGER & Co. rue Sault-au-Matelot, JEUDI le premier Octobre prochain à UNE heure:

UN assortiment de Flanelles, Carisés, Serges, Couvertes, Buckings, Castorins, Draps de Plaine, Casimires, Pains, Tweeds, Bonnets Rouges, Etolles à Vastes, Merinos, Orleans, Camelots, Couvertes de couleur, Indiennes imprimées, Coton à Chemises, Soirées, &c. &c.

Québec, 28 septembre 1840.

PAR THOMAS FROSTE & CO.

Seront vendus sur le Quai de la Bourne, JEUDI 10 octobre prochain, à DEUX heures.

Maintenant en débarquement de la Golette Hannah Malvin, Fletcher, Maltre.

65 BOUCAUTS Sucre de Porto Rico très brillant

- 10 caisses de terré de la Havanne
- 10 tonnes Rum de Porto Rico
- 12 do de Jamaïque
- 12 do de meilleur (Tracle) Melasse
- 5 tierçons Café vert très supérieur, égal au meilleur de la Jamaïque
- 2 balles contenant 20,000 Cigares de la Havanne
- 23 tierçons Saumon nouveau
- 10 quarts
- 18 quarts Morue sèche, nouvelle et supérieure
- 20 quarts
- 25 quarts Hareng No. 1
- 10 do Huile de Loup-marin pâle
- 100 peaux de Loup-marin

5 pipes Vin de Benecato supérieur

3 barriques Grenévre.

28 Septembre 1840.

PELLETIERES MANUFACTUREES.

SERONT vendus aux Magasins des sous-sous-général, VENDREDI 16 Octobre prochain à DEUX heures précises.

20 caisses Pelletieres, contenant Casques, Gants, Mitaines &c. &c. &c. de Rat-m. sque, Visor, Vison trint, Loup marin à des bleu, imitation de Loup-marin du S. d.

J. M. FRASER & CO.

Québec, 28 Sept. 1840.

PAR J. M. FRASER & CO.

Seront vendus à leurs magasins JEUDI prochain, 1 octobre à DEUX heures précises.

500 BOITES Savon de Liverpool,

(maintenant en débarquement)

- 100 do Pipes à fumer
- 100 sacs sel fin étuvé
- 200 pièces Toile à voiles à Patentes
- 30 papiers Faneoirs assortis
- 10 « Vitres à couronne
- 8 boucauts 10 quarts Verrerie
- 30 Peèces doubles de 2 1/2 piés de Dundee
- 30 do simples
- 50 quarts Cloux coupés assortis
- 100 « Cloux battus de Dudley, assortis
- 10 « Soufre en bâtons
- 10 « Huile de navette
- 10 « Claret en bouteilles
- 2 balles Paines jaunes à doublures
- 5 « Fil à cordonniers
- 10 « Fil à saumon
- 10 « Toile à Draps de Dundee, Onabourg, Downas, Toile à embourer, &c.

800 sacs de Toile.

Québec, 28 septembre 1840.

PAR THOS. HAMILTON.

THEE, RUM, TABAC, ARTICLES DE MARINE &c. aux magasins de MM. SMITHS & MCGIE, quai de Hunt, VENDREDI prochain 2 octobre seront vendus:—

100 1/2 CAISSES Hyson jeune } ex 'Prompt'

80 1/2 « Hyson skin } et 'Glasgow'

- 40 tonnes Rum de la Jamaïque de Brewer,
- 10 quarts ex St. Lawrence de Boston
- 150 barils Tabac en torquettes, 16 à la livre
- 40 boucauts Tabac en feuilles supérieur
- 10 boîtes « Cavendish
- 200 quarts Goudron
- 150 « Résine
- 100 « Brai
- 50 « Esprit de Térébenthine
- 70 « excellent Café rôti
- 100 boîtes « moulu
- 40 boucauts et 10 quarts Vinaigre de Borleaux
- 40 sacs Poivre double tamisé
- 50 boîtes « moulu
- 30 sacs Piment et 20 boîtes « moulu
- 50 douz. Balais à tapis assortis
- 30 « Epoustoirs
- 20 « Seaux Américains
- 15 sacs Noix de Barcelone
- 20 « Amandes à molle égale
- 10 quarts Cloux de girofle
- 50 boîtes Savon de fantaisie
- 20 « Sirop de citron
- 30 caisses Marinades assortis
- 15 mille Cigares Principe
- 100 boîtes Empois
- 3 caisses Encres
- 2 barils Muscades en lots
- 10 boîtes Chandelle à patente
- 10 barils et 20 boîtes Gingembre
- 20 quarts Vin de Port
- 20 douz. Nattes assorties

El s'ils arrivent à temps—

100 boîtes Raisin B. M.

50 sacs excellent Café de Java

Et autres articles.

La vente à DEUX heures.

Québec 28 sept. 1840.

PAR P. SHEPPARD.

SUCRE, RUM, RIZ, ARTICLES DE MARINES &c. Seront vendus MARDI, 6 Octobre prochain aux Magasins de H. J. Noad, Ecuyer, Quai de Budden.

SOIXANTE boucauts Cassonnade brillante

- 15 tonnes Rum de la Jamaïque N. Y. 1 dans 2
- 20 tierçons Riz de la Caroline
- 20 boucauts Tabac en feuilles du Kentucky
- 25 barils « en torquettes
- 10 quarts « Cavendish
- 8 barriques Vin de Madère de Sicile
- 6 quarts «
- 200 quarts Résine
- 40 quarts Café rôti supérieur
- 1 quart Muscades
- 300 boîtes Hareng de Digby

La vente à DEUX heures.

Québec, 29 sept. 1840.

PIANO A VENDRE.

A VENDRE à prix modéré, un superbe Piano qu'on peut voir chez Mlle. Robitaille, Faubourg St. Jean, Rue Richelieu, N. 15.

Québec, 29 septembre 1840.

VENTES PAR ENCAN.

VENTE DU SOIR.

VENTE ETENDUE D'ORNEMENTS DE MARBRE ITALIEN, AGATHE ET ALBATRE, PORCELAINES FRANÇAISES, VINS FRANÇAIS &c.

Sera vendu VENDREDI DEUX octobre prochain, à l'Albion Hotel, salle de Bal.

Positivement sans réserve.

UN splendide ASSORTIMENT D'ORNEMENTS EN MARBRE D'ITALIE, AGATHE ET ALBATRE, consistant en Vases, Pots à fleurs, Vases à flambeaux, et quatre élégantes tables de Marbre d'Italie, avec une grande variété d'autres ornements dans le dernier goût Européen, le tout venant d'arriver de l'Atelier de M. N. Viti de Florence.

—AUSSI—